

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO
LOUTI

COMMUNE DE GUIDER



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

MAYO LOUTI DIVISION

GUIDER'S COUNCIL

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

N°04/DC/RN/D42/C-GDER/CIPM/SIGAMP/2022 du 23/09/2022 Pour l'Acquisition du matériel et des fournitures scolaires (paquet minimum) dans les écoles primaires publiques de la Commune de Guider

Financement : Budget fonctionnement MINEDUB 2022

LIGNE BUDGETAIRE D'IMPUTATION : 56 15 102 02 641512 464200 426

AUTORISATION DE DEPENSE : DE13311

1. Objet de la Demande de Cotation

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en référence, le Maire de la Commune de Guider, Maître d'Ouvrage lance un avis de consultation en procédure d'urgence, Pour Acquisition du matériel et des fournitures scolaires (paquet minimum) dans les écoles primaires publiques de la Commune de Guider

2. Consistance des travaux

La prestation du présent marché comprend l'acquisition du matériel et des fournitures scolaires (paquet minimum) dans les écoles primaires publiques de la Commune de Guider

Les spécifications techniques dudit paquet minimum sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières inclus dans le présent Dossier de demande de cotation.

3. Participation

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises de droit camerounais ayant une expérience minimum avérée et vérifiable dans le domaine d'achat et livraison de fourniture.

4. Financement

Le financement est assuré par le Budget de fonctionnement du MINEDUB 2022.

IMPUTATION : 56 15 102 02 641512 464200 426

AUTORISATION DE DEPENSE : DE13311

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet est de : Quarante neuf millions trois cent soixante huit mille (49 368 000) F CFA

6. Délai d'exécution des prestations

Le délai maximum d'exécution prévu par le maître d'ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente demande de cotation est d'un (01) mois.

7. Consultation du dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de GUIDER dès Publication de l'avis de consultation.

8. Acquisition du dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être retiré au Service Communal de passation des Marchés de la Commune de GUIDER dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA**, payable au guichet de la recette communale de Guider.

9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au service **Communal de Passation des Marchés du GUIDER**, au plus tard **12/10/2022 à 10 Heures**. Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

Demande de Cotation

N°04/DC/RN/D42/C-GDER/CIPM/SIGAMP/2022 du 23/09/2022 Pour l'Acquisition du matériel et des fournitures scolaires (paquet minimum) dans les écoles primaires publiques de la Commune de Guider

Financement : Budget fonctionnement MINEDUB 2022

« à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de **premier ordre ou une compagnie d'assurance** agréée par le Ministère chargé des finances, d'un montant de **Neuf cent quatre vingt sept mille trois cent soixante (987 360) FCFA** valable pendant une période de **trente (30)** jours au-delà de la date originelle de validité des offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Prefet, Sous-préfet...).

Elles devront obligatoirement dater de moins de **trois (03)** mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier de demande de cotation, entraînera le rejet de l'offre.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, techniques et financières qui aura lieu le **12/10/2022 à 11 heures au plus tard** dans la salle de la CIPM de sise à la Commune de Guider.

12. Attribution.

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera au Maître d'ouvrage, d'attribuer le Marché au soumissionnaire dont l'offre sera conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation, et présentant l'Offre financière évaluée la moins-disante (Hors Taxes) et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels et éliminatoires.

Critères éliminatoires :

- pièces administratives incomplètes après 48 heures accordées aux soumissionnaires pour se conformer aux prescriptions du Dossier de Consultation ;
- fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- absence de la caution de soumission ;
- Insuffisance de capacité technique (nombre de ouvrage inférieur à 70%)
- Chantier abandonné ou non exécuté au cours des trois dernières années

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler la procédure de demande de cotation et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution, sans encourir une responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires affectés par la décision, ni obligation de les informer des raisons de sa décision. Dans ce cas les soumissionnaires sont invités à retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'annulation du Marché. Passé ce délai, les offres seront détruites.

13. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

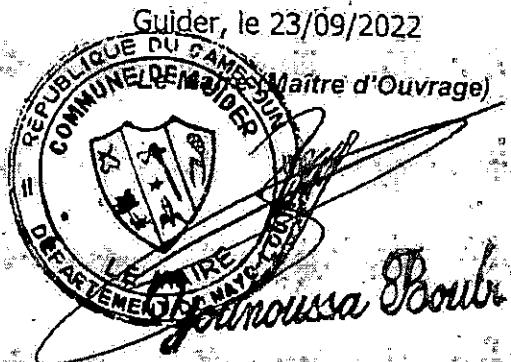
14. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au **Service Communal de Passation des Marchés de Guilder** sis à la Commune de Guilder. Téléphone : 698 66 43 02

NB. Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants: 673 205 725/699.370 748

Ampliations:

- DDMAP/ML
- ARMP (pour publication au JDM)
- Président CIPM/Gder
- Receveur Municipal
- Affichage (pour information)
- Chrono



Guilder, le 23/09/2022

(Maître d'Ouvrage)